

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

<u>Prévisions des recettes</u>	<u>Prév. 2013</u>	<u>Prév. 2014</u>
Taxes	280 422 \$	317 738 \$
Taxes Sûreté du Québec	36 898 \$	37 829 \$
Ordures	19 350 \$	22 980 \$
Récupération	13 545 \$	17 235 \$
Licences chiens	1 335 \$	1 275 \$
Autres recettes de sources locales	11 800 \$	14 575 \$
Remboursement TVQ	48 100 \$	0 \$
Compensation réseau routier	178 490 \$	178 490 \$
Autres subventions	26 652 \$	15 647 \$
Taxe d'accise	135 647 \$	0 \$
Créations d'emplois	1 050 \$	1 075 \$

<u>Total prévisions des recettes</u>	<u>753 289 \$</u>	<u>606 844 \$</u>
---	--------------------------	--------------------------

<u>Prévisions des dépenses</u>	<u>Prév. 2013</u>	<u>Prév. 2014</u>
Administration générale		
-Législation / conseil municipal	30 876 \$	33 240 \$
-Application de la loi	750 \$	750 \$
-Gestion fin. et administrative	80 513 \$	78 658 \$
-Greffé	4 359 \$	0 \$
-Évaluation	14 233 \$	18 323 \$
-Bureau municipale	8 504 \$	7 819 \$

Total administration générale	<u>139 235 \$</u>	<u>138 790 \$</u>
-------------------------------	-------------------	-------------------

Police	31 072 \$	35 753 \$
Protection contre l'incendie	34 937 \$	36 024 \$
Voirie	95 438 \$	97 266 \$
Déneigement	188 075 \$	130 929 \$
Éclairage des rues	2 675 \$	2 425 \$
Transport adapté	108 \$	220 \$
Hygiène du milieu	49 252 \$	49 789 \$
Aménagement, urbanisme et développement	23 150 \$	25 319 \$
Centre communautaire	14 328 \$	12 425 \$
Parcs et terrains jeux	5 370 \$	4 970 \$
Bibliothèque	2 850 \$	3 075 \$
Maisons du 793	10 450 \$	925 \$
Souscription organismes municipaux	3 050 \$	2 550 \$
Taxe d'accise	135 647 \$	0 \$
Investissement camion à neige	0 \$	63 237 \$
Investissement tracteur à pelouse	0 \$	3 000 \$
Investissement entrepôt	0 \$	12 000 \$
Autres pacte rural	17 652 \$	6 147 \$
Affectation surplus accumulé	0 \$	-18 000 \$

<u>Total prévisions des dépenses</u>	<u>753 289 \$</u>	<u>606 844 \$</u>
---	--------------------------	--------------------------

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0,84\$ / 100\$ d'évaluation.

Le taux de la taxe générale pour la Sûreté du Québec est fixé à 0,10\$ / 100\$ d'évaluation.

Le montant annuel pour les ordures ménagères est fixé à 120\$ pour une résidence et 60\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la récupération est fixé à 90\$ pour une résidence et 45\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la licence d'un premier chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un deuxième chien est fixé à 15\$

Le montant annuel pour la licence d'un troisième chien est fixé à 15\$

Le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil est fixé à 300\$.

Le taux d'intérêt pour retard sur taxes et droits de mutations est de 15%.